

TAUX DE PROMOTION DES CORPS PARAMÉDICAUX

Extraits des arrêtés :

- ✓ du 26 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2019 fixant les taux de promotions pour les corps des Infirmiers Civils de Soins Généraux et Spécialisés, des Cadres de Santé Paramédicaux Civils, des Infirmiers de la Défense et des Aides-Soignants et Agents des Services Hospitaliers Qualifiés Civils du Ministère de la Défense
- ✓ du 26 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 24 janvier 2020 fixant les taux de promotions du corps des Personnels Civils de Rééducation et Médicotechniques du Ministère de la Défense et du corps des Techniciens Paramédicaux Civils du Ministère de la Défense

Corps et grades	Taux applicables		
	2020	2021	2022
Catégorie A			
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense			
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés 2e grade	11%	22%	22%
Infirmiers de la défense			
Infirmiers de la défense hors classe	10%	10%	10%
Infirmiers de la défense de classe supérieure	12%	12%	12%
Cadres de santé paramédicaux civils de la défense			
Cadres de santé paramédicaux civils de classe supérieure	7%	7%	7%
Personnels civils de rééducation et médicotechniques du ministère de la défense			
Pédicure-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale de classe supérieure	10%	20%	20%
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes de classe supérieure	10%	20%	20%
Catégorie B			
Techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense			
Techniciens paramédicaux civils de classe supérieure	10%	20%	20%
Catégorie C			
Aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense			
Aides-soignants de classe exceptionnelle (C3)	5%	10%	16.5%
Agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense de classe supérieure (C2)	10%	20%	28%

Pour la **CGT** ces taux représentent un énième coup dur pour le corps paramédical et plus largement pour le Service de Santé des Armées.

Les antennes de médecine du travail dans les entités (et non plus médecine de prévention) peinent à recruter et nos Hôpitaux d'Instruction des Armées sont plus que jamais en danger et ce sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, en 2017, 2018, 2019, les taux étaient bien moindre :

Catégorie A	
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés 2 ^{ème} grade	11 % en 2017, 2018, 2019
Catégorie B	
Technicien paramédicaux civils de classe supérieure	10% en 2017, 2018, 2019
Catégorie C	
Aides-soignants de classe exceptionnelle	13% en 2017
Aides-soignants de classe supérieure	13% en 2017 et 2018

Si les taux sont plus élevés aujourd'hui, c'est aussi en raison de la grande diminution des agents du corps paramédical.

La faute à plusieurs décennies de restructuration.

Pourtant, même en temps de pandémie, le gouvernement maintient ses pratiques. Il réduit à peau de chagrin un Service de Santé dont les services ne sont pas destinés qu'aux seuls ressortissants du ministère, mais bien à l'ensemble de la population.

Ce 22 janvier 2022, les agents, avec l'ensemble de la population, sont appelés à manifester devant l'HIA Desgenettes de LYON pour le maintien d'un service digne de ce nom.

Il y a ceux qui négocient le poids des chaînes et ceux qui proposent et qui luttent.

Montreuil, le 8 décembre 2021